



MERCUROL  
VEAUNES

*Cœur du Pays de l'Hermitage*

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Commune de MERCUROL-VEAUNES

### Séance du 15 mai 2017

---

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ASTIER Fabrice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, CASO Myriam, DESSITE Alain, DUMAS Olivier, GRANGER Véronique, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : ACHARD Arnaud pouvoir à FAURE Christophe, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à SANDON Alain, RABEYRIN Robert pouvoir à VERSCHEURE Philippe, GIOVANE Caroline pouvoir à RIOUX Serge, DEBEAUX Laetitia, TROUILLET Vanessa.

Secrétaire de Séance : Mme GRANGER Véronique.

Date de convocation : 21 mars 2017

---

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2017 est approuvé.

Monsieur le Maire rappelle la démission de Mme Perrine MARTINOT de ses fonctions de Conseillère Municipale et informe l'assemblée que, conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Myriam CASO, suivante immédiate sur la liste présentée par Michel BRUNET et dont faisait partie Madame MARTINOT lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère Municipale.

#### **CONSTRUCTION DU COLLEGE – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**

Le Département de la Drôme a décidé de construire un nouveau collège sur notre commune.

Le collège et ses équipements annexes seront entièrement financés par le Département et mis à disposition de l'Education Nationale mais l'implantation d'un tel équipement nécessite un accord de principe, notamment financier, du territoire concerné et en particulier de la commune d'implantation.

Les études de programmation n'ayant pas encore abouti, il n'est pas encore possible, à ce jour, de définir précisément les travaux qui seront réalisés et donc les montants imputés à chacune des parties. Néanmoins, il est nécessaire qu'un accord en amont soit validé par les deux assemblées délibérantes sur les modalités futures de cette collaboration avant que des dépenses trop conséquentes ne soient engagées.

Le Département propose, en préalable au lancement des études, la signature d'une convention posant les principes des attributions de chacune des parties pour la réalisation de cette opération.

Accord du Conseil à l'unanimité.

#### **SDED – RENFORCEMENT DE RESEAU BT A PARTIR DU POSTE DE L'ABRICOTINE**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour le renforcement du réseau BT à partir du poste de l'abricotine.

La dépense prévisionnelle HT de ce projet est estimée à 38 328,87 €, prise en charge entièrement par le SDED.

Accord du Conseil à l'unanimité.

#### **SDED – RACCORDEMENT AU RESEAU BT CHEMIN DE LA PECHERAIE**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour le raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de 4 lots chemin de la Pêcheraie à partir du poste BETTON.

La dépense prévisionnelle HT de ce projet est estimée à 14 911,72 €.

Cette dépense serait prise en charge par le SDED à hauteur de 10 787,13 € et par la Mairie à hauteur de 4 174,59 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

## **SDED – RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION D’UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE**

Le Syndicat Départemental d’Energies de la Drôme a reçu une demande de raccordement au réseau de distribution publique d’électricité pour alimenter la construction d’un relais de radiotéléphonie par la société FREE, à partir du poste Bouterne.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le bien-fondé de la demande de la société FREE. Celui-ci approuve à l’unanimité ce raccordement.

## **CONSTRUCTION LIGNE ELECTRIQUE EN SOUTERRAIN – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS**

La société ENEDIS va procéder à la construction d’une ligne électrique pour le raccordement de l’EARL les Pends, route de l’abricotine.

Ce projet prévoit l’ouverture d’une tranchée de passage du réseau électrique en souterrain ainsi que la pose d’un coffret électrique sur la parcelle ZC 214 appartenant à la commune.

Le Conseil à l’unanimité autorise M. le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS pour permettre la réalisation de cette ligne souterraine.

## **TELEGRAPHE DE VEAUNES – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

L’association « le Télégraphe de Veaunes » travaille depuis 2012 à rassembler les éléments de l’histoire du village de Veaunes et à interroger les anciens du village.

L’association envisage de restituer ce travail aux habitants à travers la réalisation d’une exposition comprenant une dizaine de panneaux et de nombreux objets de la vie quotidienne. Afin de proposer une exposition de qualité et durable, ils ont travaillé avec une graphiste.

Le budget global prévu pour cette exposition est de 987,00 € pour la réalisation graphique et 400 € pour les impressions des 10 panneaux d’exposition.

Le Conseil décide, avec 25 voix pour et 1 abstention (Nicolas DAUJAN, membre de l’association) le versement d’une subvention exceptionnelle de 400 €, correspondant à la prise en charge de l’impression des panneaux.

## **PERSONNEL – CREATION D’UN POSTE**

La commune est à la recherche d’un responsable du service technique depuis octobre 2016 au grade d’agent de maîtrise.

Une offre d’emploi est parue sur le site « emploi territorial » à deux reprises.

Après avoir reçu une quinzaine candidats potentiels, le choix s’est porté sur une personne occupant les fonctions de responsable d’un service bâtiment dans une grande ville.

Celui-ci étant titulaire au grade d’adjoint technique, il est nécessaire de créer ce poste.

Une demande de fermeture du poste d’agent de maîtrise est faite auprès du Centre de Gestion de la Drôme.

Le Conseil décide avec 25 voix pour et 1 abstention (Jean-Marc VESCOVI), de créer un poste d’adjoint technique à temps complet à partir du 15 juillet 2017.

## **PERSONNEL – PRIME POUR MEDAILLE D’HONNEUR REGIONALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE**

L’attribution d’une prime à un agent bénéficiaire d’une médaille d’honneur régionale, départementale et communale (argent, vermeil et or) a été instaurée sur la commune de Mercurol par décision du conseil municipal en date du 05 décembre 1985 dans le but de marquer d’une manière tangible les remerciements de la collectivité.

Suite à la création de la commune nouvelle, il y a lieu de fixer à nouveau les tarifs de ces primes.

Montants fixés à l’unanimité par le Conseil :

- |   |       |
|---|-------|
| - Médaille d’argent (20 ans de service) :   | 500 € |
| - Médaille de vermeil (30 ans de service) : | 650 € |
| - Médaille d’or (35 ans de service) :       | 800 € |

### **JURY D'ASSISES 2018**

L'arrêté préfectoral du 21 avril 2017 fixe à 2 le nombre de jurés appelés à constituer la liste annuelle du jury d'assises pour la commune de Mercurol-Veaunes (384 pour le Département).

La Préfecture demande de procéder au tirage au sort de 6 personnes soit le triple du nombre fixé dans son arrêté.

Sont tirés au sort :

- Mme THIVOLLE Lydie
- M. SI-MOHAMED Ali
- Mme ROMATIF Josette
- M. MORFIN Frédéric
- M. VINCENT Rémy
- Mme MAISONNEUVE Laurence

**DECISIONS DU MAIRE** (*prises en application de l'article I. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégation du Conseil Municipal par délibération n°05/2016*).

### **GROUPAMA – REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

Suite aux dégâts causés sur le véhicule Renault pick-up immatriculé DS-609-YB lors de la tentative de cambriolage du 24 février 2017, M. le Maire a accepté la somme de 1 697,15 € proposée par GROUPAMA MEDITERRANEE en dédommagement du préjudice matériel subi.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Nicolas DAUJAN informe l'assemblée que l'enquête publique sur la révision du PLU aura lieu du 20 juin au 21 juillet 2017.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public en mairie.

Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu :

#### **en Mairie de Mercurol-Veaunes :**

- le mardi 20 juin 2017 de 10h00 à 13h00 ;
- le lundi 26 juin 2017 de 13h00 à 16h00 ;
- le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 de 9h00 à 12h00 ;
- le mardi 11 juillet 2017 de 10h00 à 13h00 ;
- le vendredi 21 juillet 2017 de 13h00 à 16h00 ;

#### **en Mairie annexe de Veunes :**

- le mercredi 5 juillet 2017 de 10h00 à 13h00

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h25.